Image not found or type unknown

Devoirs de la régie - interaction locataire / propriétaire

Par **PtitePat**, le **16/07/2013** à **08:53**

Bonjour,
Je loue une maison que le propriétaire a mis en régie.
Nous avons signé le bail de location le 1er juin presque 9 mois après la date initialement prévue. Le propriétaire a été indemnisé suite aux retards de livraison. Depuis la signature, la régie détient toujours une clef qu'elle ne nous a pas rendu, on nous demande de prendre nos dispositions pour lever toutes les réserves de la maison (= des heures au téléphone + des jours de congés pour être présent pour faire les travaux). Nous avons demandé, via la régi,une participation aux frais de la part du propriétaire de 400e à répartir à sa convenance sur les loyers. Notre premier mail est resté 1 mois sans réponse, le second de relance est sans réponse depuis 10 jours et ce matin, nous venons de découvrir un dégat des eaux ! La baignoire est mal mise et l'eau s'infiltre le long du mur...Nous ne savons plus quoi faire! Avons nous le droit de retenir le loyer? pouvons nous les "obliger" à agir? LRAR? autre?
Merci beaucoup pour vos conseils.
Patricia

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés